

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le **26 NOV. 2024**

ID : 005-200049203-20241118-2024_72AGTE05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

OBJET : 2024-72AG TE05

Candidature de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'ADEME pour le renouvellement du programme Les Générateurs

| | |
|--|------------|
| Nombre de membres en exercice | 49 |
| Nombre de membres présents | 19 |
| Nombre de membres présents en distanciel | 4 |
| Nombre de voix délibératives | 25 |
| Nombre de pouvoir | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pour | 25 |
| <input type="checkbox"/> Contre | 0 |
| <input type="checkbox"/> Abstention | 0 |
| <input type="checkbox"/> Ne prend pas part au vote | 0 |
| Date de la convocation | 08-11-2024 |

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Charges, se sont réunis, en format présentiel et distanciel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : DELBANO Jean Michel, SENNERY Pierre, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, LEYDON Louis, AMOURIQ René, MAGNE Jean Claude, CHEVAL Jérôme, BACHENET Claude, DOU Jean Claude, ELZEARD Didier, BETTI Alain, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel.

Etaient en distanciel : BRIOULLE Jean Pierre, WADIER Hervé, TARDY Lionel CLAEYMAN Jean Pierre.

Soit dix collègues représentés par vingt-trois délégués sur onze collègues ayant quarante-neuf délégués.

Etaient excusés : GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, PARAVISINI Charles, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, GAUCHE Joël, FEUTRIER Lucie, DEVEVEY Joseph, BLANC Renaud, LAURENS Alain, SALETTI Hélène, SANHEZ Alain, SEMIOND Philippe, DRUJON D'ASTROS Cyrille, VOLLAIRE Pierre, VANNIER Olivier, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, MIOULANE Louis, AYACHE Serge, BONNAFFOUX Joël, SAUMONT Catherine, MICHEL Gérard, GUET Claude, VOIRON Vincent, PIC Jean pierre, MILLE SCHAACK Françoise, PUY Hervé, DOMMANGE Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice du Service Technique ; DENYS Eric, Responsable financier ; PEYRON Magali, Secrétariat direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : GOURY Dominique

ZA La grande île Nord
491 Rue des Pins
05230 CHORGES
Tél : 04 92 44 39 00
secretariat@syme05.fr

www.syme05.fr

OBJET : 2024-72AG TE05

Candidature de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par l'ADEME pour le renouvellement du programme Les Générateurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après désigné le Syndicat),
Vu la délibération 2021-08B du Syndicat du 26 mai 2021 actant sa candidature à l'AMI lancé par l'ADEME pour la mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques (COCOPEOP).

Le Président expose :

Le syndicat a été lauréat conjointement avec les autres syndicats de la Région Provence Alpes Côte d'Azur de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Les Générateurs » pour la période 2022-2024 lancé par l'ADEME en 2021.

Le réseau de conseillers « Les Générateurs » a ainsi été mis en place en 2022 par l'ADEME et ses partenaires pour répondre aux besoins des collectivités du bloc communal pour le développement des projets éoliens et photovoltaïques.

En 2025, la possibilité est donnée d'élargir le cadre d'action aux autres énergies renouvelables électriques, tout en gardant la priorité d'action à l'éolien et au photovoltaïque.

Les conseillers interviennent auprès des collectivités pour :

- de l'accompagnement technique, financier, juridique des projets éolien ou photovoltaïque en phase amont,
- des actions de sensibilisation auprès des élus et du personnel technique.

Les cibles sont les collectivités du bloc communal disposant de peu de moyens humains. Il s'agit notamment des communes et de leurs groupements tels que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (communauté de communes, communauté d'agglomération) et les pôles d'équilibres territoriaux et ruraux.

Aujourd'hui, la majorité des projets d'énergies renouvelables électriques, notamment éoliens et photovoltaïques, est portée par des développeurs qui s'appuient sur les collectivités à des étapes clés et en particulier sur les communes. La mission d'accompagnement porte en priorité sur ces projets. Il est également possible d'accompagner les collectivités qui souhaitent aller plus loin (en montant par exemple un projet ou bien en accompagnant des initiatives spécifiques y compris lorsque les projets concernent le patrimoine bâti ou foncier de la collectivité).

Cet AMI « Les Générateurs » prévoit pour le programme 2025-2027 le financement par l'ADEME de 0,5 Emploi Temps Pleins (ETP) soit 55 000 € sur 3 ans pour apporter un conseil et un accompagnement aux collectivités dans l'émergence de projet de centrales solaires photovoltaïques et éoliennes.

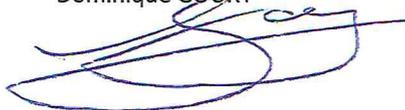
Le premier AMI arrivant à son terme et le programme « Les Générateurs » étant renouvelé, il est proposé de candidater à l'AMI Les Générateurs 2025-2027 hors groupement régional, ainsi qu'en tant que coordonnateur pour la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Autorise** le Président à engager le Syndicat dans une candidature à l'AMI sous quelque forme que ce soit ;
- **Désigne** le Président pour représenter le Syndicat dans les démarches à engager sur la candidature à l'AMI ;
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme
Le Président
Jean Claude DOU

